

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie

**Lundi
16 décembre
2024
(17)**

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la salle communautaire, située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci, lundi le 16 décembre 2024 à 19h00 sous la présidence de madame Chantale Perreault, mairesse suppléante au lieu et à l'heure habituels. Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués dans les délais requis par la Loi.

Sont présents : Mme Julie-Anne Cousineau, siège # 1
M. Bertrand Taillefer, siège # 2
Mme Lucie Vignola, siège # 3
M. André Lafrenière, siège # 4
Mme Chantale Perreault, siège # 5
M. Jacques Bourassa, siège # 6

Est absente : Mme Isabelle Parent, mairesse

Public : 14 personnes

Madame Chantale Perreault, mairesse suppléante, agit à titre de présidente d'assemblée et madame Martine Bélanger agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 19 h 00.

1- Lecture et adoption de l'ordre du jour qui se lit comme suit :

1. Ouverture
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption des prévisions budgétaires 2025 et dépôt du programme triennal des dépenses en immobilisations
5. Période de questions
6. Levée de la séance

2- Lecture de l'avis de convocation

Tous les conseillers ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

24-290

3- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu, d'adopté l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté unanimement par les conseillers.

Présentation d'un PowerPoint contenant les faits saillants des prévisions budgétaires 2025 et du programme triennal des dépenses en immobilisations par la mairesse suppléante madame Chantale Perreault et la directrice générale madame Martine Bélanger

4- Lecture et adoption des prévisions budgétaires 2025 et dépôt du programme triennal des dépenses en immobilisations

La mairesse suppléante, madame Chantale Perreault et la directrice générale, madame Martine Bélanger, présentent les prévisions budgétaires 2025 et déposent le programme triennal des dépenses en immobilisations.

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

Les prévisions budgétaires des REVENUS s'établissent comme suit pour l'année 2025 :

REVENUS

TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Taxe foncière générale	3 144 957	
Taxe collecte à trois voies	182 420	
Achats de bacs	41 488	
Taxes règlements d'emprunts	239 689	
Taxes insectes piqueurs	214 785	
Taxe spéciale de secteur	13 176	
Taxes résidences de tourisme	37 500	
Autres revenus de taxes	75 000	
		<u>3 949 016</u>

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

Gouvernement du Québec	152 784	
		<u>152 784</u>

TRANSFERTS

Transferts relatifs à des ententes de partage fonctionnement	333 032	
Transfert de droits	86 328	
		<u>419 360</u>

SERVICES RENDUS

Autres services rendus	
administration	390
Sécurité publique	45 000
Transport	12 200
Hygiène du milieu	7 960
Loisirs et culture	23 660
	<hr/>
	89 210

IMPOSITION DE DROIT

Licences et permis	31 000
Droits de mutation immobilière	175 000
Amendes et pénalités	12 000
Intérêts	45 000
	<hr/>
	263 000

GRAND TOTAL DES REVENUS 4 873 370\$

Les prévisions budgétaires des DÉPENSES s'établissent comme suit pour l'année 2025 :

DÉPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Conseil municipal	169 549
Application de la Loi	6 500
Gestion Fin. & Administrative	590 029
Évaluation	53 440
Autres	175 829
	<hr/>
	995 347

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Police	322 500
Sécurité incendie	329 061
Sécurité civile	146 014
Autres	10 250
	<hr/>
	807 825

TRANSPORT

Travaux publics	701 396
Enlèvement de la neige	561 979
Éclairage des rues	36 707
Signalisations	24 315
Transport en commun	11 763
	<hr/>
	1 336 160

ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

Eau	3 700
Matières résiduelles	223 908

Matériaux secs	104 711	
Environnement	74 423	
Autres	228 325	<u>635 067</u>

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Location- OMH	12 000	<u>12 000</u>
---------------	--------	---------------

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aménagement, urbanisme	209 338	
Promotion & Dév. Économique	99 094	
Tourisme	34 853	
Autres subv, org. Loc.	11 090	
Autres	300	<u>354 675</u>

LOISIRS ET CULTURE

Centre communautaire et loisirs	151 201	
Parc et terrain de jeux	10 600	
Bibliothèque	74 622	<u>236 423</u>

FRAIS DE FINANCEMENT

Dettes à long terme	340 832	
Intérêts dettes à long terme	103 581	
Autres frais de financement	51 460	<u>495 873</u>

GRAND TOTAL DES DÉPENSES: 4 873 370 \$

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS RÉPARTITION DES DÉPENSES EN *IMMOBILISATIONS*

PAR FONCTION

ANNÉE : 25 26 27

Fonction	<i>Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation</i>			
	<i>Programme triennal</i>			
	Année 2025	Année 2026	Année 2027	<i>Total des trois années</i>
Administration générale	40 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	60 000 \$
Parc et terrain de jeux	400 000 \$	50 000 \$		450 000 \$
Travaux publics	2 400 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	2 550 000 \$
Environnement, Hygiène du milieu	341 500 \$			341 500 \$
Urbanisme, promotion et développement économique	65 370 \$			65 370 \$
Loisirs et culture	75 000 \$	75 000 \$		150 000 \$
Total	3 321 870 \$	210 000 \$	85 000 \$	3 616 870 \$

24-291 Prévions budgétaires 2025 et dépôt du programme triennal des dépenses en immobilisations [n/d]

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu, d'adopter les prévisions budgétaires 2025 ainsi que le programme triennal des dépenses en immobilisations tels que présentés.

Madame la mairesse suppléante demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

6. Période de questions

24-292 7. Levée et fermeture de la séance extraordinaire

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu, que l'ensemble de points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, madame la mairesse suppléante déclare à présente séance du conseil levée à 20 heures.

Chantale Perreault, Mairesse suppléante

Martine Bélanger, Directrice générale / secrétaire-trésorière

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie

**Lundi
16 décembre
2025
Ajournement**

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle communautaire, située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci, lundi le 16 décembre 2025 à 19h00 sous la présidence de madame Chantale Perreault, mairesse suppléante au lieu et à l'heure habituels. Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués dans les délais requis par la Loi.

Sont présents : Mme Julie-Anne Cousineau, siège # 1
M. Bertrand Taillefer, siège # 2
Mme Lucie Vignola, siège # 3
M. André Lafrenière, siège # 4
Mme Chantale Perreault, siège # 5
M. Jacques Bourassa, siège # 6

Est absente : Mme Isabelle Parent, mairesse

Public : personne

Madame la mairesse- suppléante procède à l'ouverture de la présente session.

24-293

1. Ouverture de l'ajournement de l'assemblée du 9 décembre

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que l'assemblée soit et est ouverte à 20 h 01.

Adopté unanimement par les conseillers.

24-294

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le projet d'ordre du jour,

CONSIDÉRANT QUE le projet d'ordre du jour est disponible au public;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'ordre du jour est disponible sur le site Internet de la municipalité dans les jours précédents les séances du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

3. Adoption de procès-verbal

Aucun procès-verbal

4. **Rapport de correspondance et autres rapports**

Aucun rapport

5. **Dépôt du rapport financier**

Aucun rapport financier

6. **Adoption des comptes à payer**

Aucun compte à payer

7. **Règlements et avis de motion**

24-295

7.1 **Avis de motion et dépôt de projet de règlement ayant pour effet de décréter les taux et tarifs des taxes pour l'année 2025 et le mode de versement [n/d R-185-2025].**

Le conseiller Jacques Bourassa dépose un avis de motion voulant qu'il y ait présentation d'un règlement portant sur les taux et tarifs des taxes pour l'année 2025, le mode de versement et, demande une dispense de lecture. Une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil.

Est déposé également le projet de Règlement numéro R-185-2025.

Période de questions sur la réglementation

8. **Administration et ressources humaines**

24-296

8.1 **Dépenses incompressibles [n/d 05-101]**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que la liste des dépenses incompressibles pour l'année 2025, au montant de 3 929 590 \$, soit et est adoptée telle que déposée.

Madame la mairesse suppléante demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

24-297

8.2 **Taux d'intérêt [n/d 05-101]**

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que le taux d'intérêt pour l'année 2025, sur les arrérages de taxes et autres montants dus à la municipalité, soit et est fixé à 15 % annuellement.

Madame la mairesse suppléante demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

24-298

8.3 Assemblée du conseil 2025 [n/d R-209]

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et résolu,

- Que suivant l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année et fixer le jour et l'heure du début de chacune de ces séances ;
- Que le calendrier, ci-après, a été adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 qui se tiendront le **deuxième** lundi du mois et qui débuteront à 19h00 :

13 janvier	14 avril	14 juillet	
10 février	12 mai	18 août (3 ^e lundi)	11 novembre (mardi)
10 mars	09 juin	08 septembre	08 décembre

Madame la mairesse suppléante demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

24-299

8.4 Aviseur légal – renouvellement de mandat 2025 [n/d 01-403]

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'offre de service de Maître Rino Soucy avocat du cabinet DHC avocats pour les services en droit municipal et du travail selon l'offre de service suivante :
- Forfait illimité téléphonique pour un montant de 800 \$ + taxes
- Taux horaire maximum de 200\$ de l'heure pour les dossiers de litige et pour les opinions juridiques
- La perception des taxes pour un tarif de 10 % des honoraires perçues, plus les frais d'huissier et timbre judiciaire.

Madame la mairesse suppléante demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

24-300

8.5 Aviseur légal – mandat 2025 [n/d]

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'offre de service de Maître Patrice Hockenull, avocat du cabinet Municonseil avocats inc. pour certains services juridiques de consultations verbales en droit municipal, en droit de l'environnement et en aménagement et urbanisme selon l'offre de service suivante :
- Forfait illimité téléphonique pour un montant de 0 \$
- Une proposition sera soumise, pour chaque dossier, sur la base d'un taux horaire préférentiel en fonction de l'expérience de l'avocat assigné.

Madame la mairesse suppléante demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

24-301

8.6 Coalition Matawinie – aide financière 2024

Considérant que la Coalition Matawinie, nos lacs sans mines a été créée afin de faire front contre les projets miniers pouvant avoir des impacts environnementaux et humains;

Considérant que nos citoyens peuvent en être affectés;

Considérant que le projet minier nommé St-Côme de la compagnie Ni-Co Énergie, inquiète grandement le conseil municipal ainsi que les citoyens de Notre-Dame-de-la-Merci;

Considérant que ce projet en est à une phase d'étude de faisabilité;

Considérant que la Coalition Matawinie, nos lacs sans mines a besoin de financement pour retenir les services de professionnels dans l'élaboration et l'analyse de sa planification stratégique et pour des conseils de professionnels (communication, services juridiques...);

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer

Et résolu, d'accorder une aide financière à la Coalition, Matawinie, nos lacs sans mines au montant de 1000\$ afin de couvrir des frais relatifs à la participation de professionnels.

Madame la mairesse suppléante demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

24-302

8.7 Employés et officiers de la municipalité [n/d 02-401]

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa

Et résolu d'adopter la liste des salaires le régime de retraite des employés-cadres de la municipalité, telle que déposée en annexe, ainsi que les frais inhérents (frais de déplacements et formations) pour l'année 2025. Cette dépense est prévue au budget courant.

Madame la mairesse suppléante demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

9. Sécurité publique

Période de questions sur la Sécurité Publique

10. Travaux publics

Période de questions sur les Travaux Publics

11. Environnement et Hygiène du milieu

Période de questions sur Environnement et Hygiène du milieu

12. Éducation, Famille, Aînés et Loisirs

Période de questions sur Éducation, Famille, Aînés et Loisirs

13. Aménagement, Urbanisme

24-303

13.1 Demande d'usage conditionnel # UC-2024-03 - 1661C, route 125

Attendu que le propriétaire a déposé une demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'un établissement de résidence de tourisme dans la zone VD-31 ;

Attendu que la demande vise l'immeuble situé au 1661C, route 125 ;

Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que la demande respecte les critères du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro R-200 ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau

et résolu d'accorder la demande d'usage conditionnel au 1661C, route 125.

Madame la mairesse suppléante demande le vote

Adopté unanimement par les conseillers.

24-304

13.2 Demande d'usage conditionnel # UC-2024-04 – 938, chemin du Pont-Rouge

Attendu que le propriétaire a déposé une demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'un établissement de résidence de tourisme dans la zone VD-11;

Attendu que la demande vise l'immeuble situé au 938, chemin du Pont-Rouge;

Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que le critère 18 du Règlement relatif aux usages conditionnels R-200 mentionnant qu'« *en tout temps lorsque la maison est louée, une personne responsable et résidant sur le territoire de la Municipalité (le propriétaire ou une personne officiellement désignée par celui-ci) devra s'assurer du respect de la réglementation municipale (nuisances, gestion des déchets, brûlage en plein air, animaux, etc.) par les locataires et devra pouvoir être rejointe par la Municipalité en cas de besoin dans un délai de 24 heures maximum. En ce sens, la personne responsable doit s'assurer de la connaissance des règlements municipaux en vigueur, soit par l'inclusion des dispositions applicables dans le contrat de location ou par l'installation d'une affiche dans la résidence de tourisme ou l'établissement de résidence principale bien en vue des utilisateurs et récapitulant ces règlements* » n'est pas respecté puisque la personne désignée par le propriétaire ne réside pas sur le territoire de la Municipalité ou adjacente à celle-ci ;

Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que la demande respecte les autres critères du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro R-200 ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer

et résolu de refuser la demande d'usage conditionnel au 938, chemin du Pont-Rouge étant donné que la personne responsable nommée ne réside pas sur le territoire de la municipalité et ne respecte pas le critère 18 du Règlement relatif aux usages conditionnels R-200.

Madame la mairesse exerce son droit de véto

Période de questions sur l'administration et les ressources humaines

14. Promotion touristique et Développement

Période de questions sur la promotion touristique et le développement

PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES

24-305

16- Clôture et levée de l'ajournement

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits
suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions : 24-296, 24-299, 24-
301, 24-302**

Martine Bélanger, directrice générale / secrétaire-trésorière

20 h 21, fin de la session.

Chantale Perreault, Mairesse suppléante

Martine Bélanger, Directrice générale / secrétaire-trésorière